



**Bureau communautaire
Mardi 7 Mars 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, Mme Myriam GAIRAUD, M. Olivier BERNARDI.

Absents : M. Claude VALERO, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, M. Joseph RODRIGUEZ

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Demande de subvention pour l'équipement des agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) en gilets pare-balles

Monsieur REVEL rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financière pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

Considérant que dans le cadre de son projet de territoire 2020-2030, la Communauté de communes souhaite à travers son axe « un territoire de gouvernance », maintenir la sécurité et l'ordre public par des actions de prévention, de dissuasion et de répression. Cet objectif se traduit notamment par l'équipement des agents ASVP de gilets pare-balles.

Considérant que pour l'année 2023, la Communauté de communes a constitué un service commun ASVP dont l'effectif est porté à 6 agents en période estivale et 4 agents sur le reste de l'année. En conséquence, la Communauté de communes souhaiterait se doter de 6 gilets pare-balles.

Considérant que l'Etat, par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2023 et son Programme Sécurisation (S) fixe une aide forfaitaire maximum :

- De 250 € par gilet (à raison d'un gilet par agent et pour une première acquisition)

ET

- Dans la limite de 80% d'aide publique pour la totalité de l'action.

Plan de financement prévisionnel

Libellés des subventions sollicitées	Montant maximum	Montant de la subvention demandée
ETAT (FIPD-Programme S)	250 € / Gilet et par agent soit 1500 euros pour 6 gilets	1 500€
Total des aides publiques		1 500€
Montant HT restant à la charge de la collectivité (<i>sur la base d'un devis de 6 gilets estimé à 2688,96 € HT</i>)		1 188.96 €
Coût de l'opération HT		2 688.96€

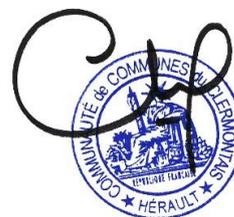
Monsieur REVEL propose de solliciter un financement à hauteur 1 500€ - Mille-cinq-cents-euros auprès de l'Etat (soit 56% de l'action).

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, une subvention à hauteur de 1 500€. La Communauté de communes aura un reste à charge de 1 188.96€ HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 07 Mars 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL